
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 15 mai 2013 à 8 h 30
Salle du conseil, Hôtel de ville
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Laurent Blanchard, Président du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Éline Ayotte, Membre du comité exécutif
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Membre du comité exécutif
M. Christian G. Dubois, Membre du comité exécutif
Mme Josée Duplessis, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Alain Tassé, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Michael Applebaum, Maire

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Robert Lamontagne, Directeur général
M. Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Mme Caroline Bourgeois, leader du comité exécutif
M. Étienne Brunet, conseiller associé
Mme Érika Duchesne, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE13 0588

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 mai 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE13 0589

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 mai 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE13 0590

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 mai 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE13 0591

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 5 avril 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE13 0592

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 avril 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE13 0593

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ne pas donner suite à l'appel d'offres public 5591 visant la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna Martin-Brodeur de l'arrondissement de Saint-Léonard (CE12 0702).

Adopté à l'unanimité.

20.001 1123278003

CE13 0594

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'une équipe multidisciplinaire, comprenant les services en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, spécialiste en mécanique de systèmes de transports verticaux, électricité, structure et génie civil) ainsi que les services en architecture de paysage et des professionnels accrédités LEED, dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, situé au 999, rue Dupuis, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1132961001

CE13 0595

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'un économiste de la construction dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, situé au 999, rue Dupuis, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1132961002

CE13 0596

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre exclusive d'une durée de 3 ans pour la fourniture de postes de distribution de carburant;
- 2 - d'accorder à Les industries Desjardins ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12569 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1134922001

CE13 0597

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Matrec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location, livraison et cueillette de conteneurs à déchets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 141 618,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13898;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1134512001

CE13 0598

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture, sur demande, de manteaux 3 saisons et de vestes doublure thermique pour le Service de police de la Ville de Montréal, le Service de sécurité incendie de Montréal et la Division de sécurité de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à la firme Les distributeurs R. Nicholls inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11970 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1136135004

CE13 0599

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin™ ainsi que pour l'achat et l'entretien du matériel d'injection;
- 2 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à BioForest Technologies inc., fournisseur unique, aux prix unitaires de sa soumission, jusqu'à concurrence de 450 000 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler, pour une période maximale de 36 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1136218005

CE13 0600

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Matériaux Paysagers Savaria Ltée, seule firme ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la location d'un tamiseur et d'un tracteur chargeur de 4vg cubes avec opérateur, afin de permettre la production de compost pour la réalisation du recouvrement des déchets au CESM, pour une période de 5 mois (basé sur une utilisation de 300 heures), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 118 602,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12665;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1133511001

CE13 0601

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de douze (12) mois, pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien biotechnologiques;
- 2- d'accorder à la firme Le Groupe Dissan inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12766 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1136134001

CE13 0602

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 61 704,32 \$, taxes incluses, pour l'augmentation du prix du carburant dans le cadre du contrat accordé à 9093-552 Québec inc. (CG09 0429), pour la fourniture et le transport de conteneurs pour les matières provenant de l'écocentre Rivière-des-Prairies, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 435 431,38 \$ à 1 497 135,70\$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1135086002

CE13 0603

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois pour la fourniture de pièces d'origine de marque New Holland, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Longus Équipement inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12554 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1135983002

CE13 0604

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Techniparc (9032-2454 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme pour l'article 1, le contrat pour les services d'entretien et de réfection des terrains sportifs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 116 638,69 \$, taxes incluses, et d'accorder à l'entreprise « À la main verte », plus bas soumissionnaire conforme pour l'article 2, le contrat pour la fourniture de services de tonte de gazon, de verdissement et d'entretien courant, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 68 985 \$, taxes incluses, le tout pour l'entretien extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard et de l'aréna Michel-Normandin, pour une période de douze mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12837 ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1134670001

CE13 0605

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 658 484,60 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de décontamination fongique de la salle des valves des conduites de distribution à l'usine Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Trempro Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 605 805,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10060;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1123954004

CE13 0606

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 443 351,18 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs, là ou requis, dans la rue Notre-Dame, de la rue Guy à la rue de la Montagne, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 118 125,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 226501 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1124822029

CE13 0607

Vu la résolution CA13 25 0105 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 8 avril 2013;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 39 000 \$, taxes incluses, du poste des « dépenses incidentes » au poste des « travaux contingents », dans le cadre du contrat DCSLPDS54-12-04 accordé à l'entreprise URBEX Construction inc.;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 39 000 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Urbex Construction inc. (CE12 1557), majorant ainsi le montant total du contrat de 368 255 \$ à 407 255 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser un virement budgétaire de 92 000 \$, de compétence d'arrondissement vers une compétence d'agglomération, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1124950006

CE13 0608

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 104 206,92 \$, taxes incluses, pour la pulvérisation et stabilisation au bitume-ciment, pose de revêtement bitumineux et reconstruction de trottoirs, là où requis, dans la rue Halpern, du chemin Saint-François à la rue Vanden-Abeelee (PRR. 2012 – Collectrices), dans l'arrondissement Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à La Compagnie Meloche inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 040 706,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 254001;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1134822015

CE13 0609

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 378 292,20 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes du réseau de rétention des eaux pluviales pour le Centre de récupération des matériaux recyclables, situé au 2240 rue Michel-Jurdant dans le Complexe environnemental Saint-Michel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 221 010,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5636;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1135891002

CE13 0610

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 140 828,33 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection partielle de l'enveloppe en maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Maçonnerie Luc Bourassa inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 130 396,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5648;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1135350001

CE13 0611

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 261 145,51 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes et l'optimisation du système de sonorisation de la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 275, rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Constructions Pier-Jal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 248 710 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5643 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1135965002

CE13 0612

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 130 541,30 \$, taxes incluses, pour le remplacement du revêtement de sol de la salle omnisports du Complexe sportif Claude-Robillard situé au 1000, avenue Émile-Journault, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Distributeur Tapico ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 980 541,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5639;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1130660006

CE13 0613

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 560 210,75 \$, taxes incluses, pour l'installation de déshumidificateurs à l'aréna Maurice-Richard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 492 375,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5617;

- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- 4 - d'augmenter la base budgétaire de la Direction des immeubles d'un montant de 31 190 \$, à compter de 2014 et pour les années subséquentes, pour couvrir l'augmentation des frais d'exploitation reliés à ces nouveaux systèmes.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1133482002

CE13 0614

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, SM Gestion-Projet inc., le contrat pour la réalisation des travaux de décontamination du plomb de la salle de tir du Centre opérationnel Est (3687), situé au 7700, boulevard Langelier, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 98 647,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13890 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1135015002

CE13 0615

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 889 993,36 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée flexible, des trottoirs et des bordures, là où requis, dans la montée de l'Église, du boulevard Chèvremont à la rue Cherrier (P.R.R. 2012 – Collectrices), dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 828 693,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256501 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1134822036

CE13 0616

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 764 475 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 22 mars 2013 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 237 319 \$ en 2013, en provenance du budget corporatif des dépenses générales d'administration, afin de financer les coûts additionnels liés au renouvellement de contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique;
- 3 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'ajuster, de façon non-récurrente, la base budgétaire du service du capital humain d'un montant de 79 106 \$ pour son budget 2014.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1134384001

CE13 0617

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 311 976,04 \$, taxes incluses, pour les services d'expertise en ascenseurs dans le cadre du projet de réfection et de mise à niveau des 12 appareils de transports verticaux ainsi que l'ajout d'un monte-charge à l'édifice du 775, rue Gosford, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, les Consultants Exim inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 283 614,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12787 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1135367001

CE13 0618

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels pour réaliser des mandats de surveillance environnementale lors des travaux d'excavation des sols requis dans le cadre des différents projets de construction d'infrastructures routières et souterraines réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements ;
- 2 - d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel Inspec-Sol inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le contrat 3, pour la somme maximale de 426 557,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12691 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour réaliser des mandats de surveillance environnementale lors des travaux d'excavation des sols requis dans le cadre des différents projets de construction d'infrastructures routières et souterraines réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements ;
- 2 - d'approuver trois projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes Les Consultants SM inc. et Solmatech inc., ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis ainsi que Les Services EXP inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, selon le tableau ci-après, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12691 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention:

Contrat	Firme	Somme maximale
1	Les Consultants SM inc.	748 463,11 \$
2	Solmatech inc.	591 718,84 \$
4	Les Services EXP inc.	287 058,08 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1133855001

CE13 0619

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le contenu de la modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal;

2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1130083001

CE13 0620

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada pour la reconstruction d'un passage à niveau à l'intersection du boulevard Saint-Jean-Baptiste dans le cadre du projet du Train de l'Est.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1134933001

CE13 0621

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 4 769 927 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel 9104-2523 Québec inc. cède à la Ville les lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 953,5 mètres carrés et par lequel la Ville cède à 9104-2523 Québec inc. le lot 4 769 927 du cadastre du Québec, d'une superficie de 922,4 mètres carrés, ces lots étant situés sur le côté nord de la rue St-Ambroise, entre la rue St-Rémi et le prolongement de la rue Butternut, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, sans soulte, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'autoriser à cette fin une dépense nette de 84 189 \$ correspondant au montant de la taxe de vente du Québec, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1120292004

CE13 0622

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation d'une durée de trois ans, par laquelle la Ville de Montréal loue, à des fins administratives, à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal (ACEM), à compter du 1^{er} juin 2013, des locaux d'une superficie d'environ 159 mètres carrés, situés au 3^e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, moyennant un loyer total de 43 162,34 \$, taxe sur les produits et services (TPS) incluse, selon les termes et conditions stipulées au projet de convention de prolongation;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1135373001

CE13 0623

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de la Société Immobilière du Canada CLC limitée, à des fins d'entreposage et de stationnement, pour une période de deux ans et dix mois, à compter du 1^{er} mars 2013, des locaux d'une superficie locative de 1 217,74 mètres carrés, situés au 1151 rue Mill, pour un loyer total de 274 098,42 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1124733005

CE13 0624

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 5 140 600 \$ à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin d'exploiter le musée dans les immeubles situés au 350 de la place Royale et au 150 rue Saint-Paul ouest (6995,5 mètres carrés), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1134248005

CE13 0625

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 7 070 000 \$, aux organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la période 2013 et 2014;
- 2 - d'approuver les onze projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

	2013	2014	TOTAL
Festival international de jazz de Montréal inc.	550 000 \$	550 000 \$	1 100 000 \$
Festival Juste pour rire/ Just for Laughs	550 000 \$	550 000 \$	1 100 000 \$
Festival Montréal en lumière inc.	550 000 \$	550 000 \$	1 100 000 \$
Cité des arts du cirque	550 000 \$	550 000 \$	1 100 000 \$
Les Arts Carnavallent	300 000 \$	300 000 \$	600 000 \$
Les FrancoFolies de Montréal inc.	275 000 \$	275 000 \$	550 000 \$
Festival TransAmériques	275 000 \$	275 000 \$	550 000 \$
Festival canadien des films du monde	150 000 \$	150 000 \$	300 000 \$
Festival du nouveau cinéma	130 000 \$	130 000 \$	260 000 \$
Fondation Québec cinéma	105 000 \$	105 000 \$	210 000 \$
Festival Mode & Design Montréal	100 000 \$	100 000 \$	200 000 \$
GRAND TOTAL	3 535 000 \$	3 535 000 \$	7 070 000 \$

Adopté à l'unanimité.

20.039 1130018002

CE13 0626

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 173 000 \$, aux 33 organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles – Festivals et événements – 2013, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	PROJETS	PÉRIODES	MONTANTS
Centre africain de développement et d'entraide (CADE)	Festival interculturel de Pointe Saint-Charles	2 et 3 août 2013	2 000 \$
L'organisation Inde-Canada inc	United day parade 11 édition	18 août 2013	2 000 \$
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Festival de la Petite-Bourgogne	7 septembre 2013	3 000 \$
Communauté Sépharade unifiée du Québec	Festival Sefarad de Montréal 2013	9 au 24 novembre 2013	10 000 \$
Société montréalaise des jeux des Highlands	Montréal Highland games - Festival écossais de Montréal	3 et 4 août 2013	6 000 \$
Réseau de communication pour la prévention des actes criminels	9 ^e édition des Journées africaines	25 et 26 mai 2013	2 000 \$
L'organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO)	Parc-O-Fête	6 juillet 2013	5 000 \$
Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent	Festival Under Pressure	10 et 11 août 2013	2 500 \$
Table de concertation sur la culture de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Carnaval Estival de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve 4 ^e édition	9 au 11 août 2013	5 000 \$
Playmas Montreal cultural association inc.	Taste of Caribbean - Un goût des caraïbes	18 et 19 mai 2013	5 000 \$
Festival du Film Grec de Montréal	5 ^e édition du Festival du film Grec de Montréal	25 au 31 octobre 2013	3 000 \$
Association Rocade	7 ^e festival du film Roumain de Montréal 2013	28 novembre au 8 décembre 2013	2 000 \$
L'Île de Cuba / La isla de Cuba	Festival international Cubaneando 2013	27 et 28 juillet 2013	1 000 \$
Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre	Fête de la paix de Saint-Pierre	21 septembre 2013	3 000 \$
Festival de contes Il était une fois	Festilou 2013 - 4 ^e édition	18 avril au 5 mai 2013	2 000 \$
Festival International de Tango de Montréal	Festival International de Tango de Montréal - 2013 - 11 ^e édition	13 au 18 août 2013	4 500 \$
Folklore Canada International	Spectacle Montréal International 2013	5 octobre 2013	2 500 \$
Société du patrimoine d'expression du Québec	Folklories 2013	23 novembre 2013	4 000 \$
Comité international pour la promotion du Créole et de l'alphabétisation (kepkaa)	Mois du Créole, 12 ^e édition	1er au 31 octobre 2013	5 000 \$
Mon resto Saint-Michel	Festival des nations - 8 ^e édition	4 et 6 juillet 2013	4 000 \$
Congrès national des Italo-Canadiens, région Québec	Semaine Italienne de Montréal 20 ^e édition	2 au 18 août 2013	25 000 \$
Arc-en-ciel d'Afrique	Massimadi 5 ^e édition	25 février au 2 mars 2013	3 000 \$
Communauté Hellénique de Montréal	La flamme Hellénique Panigri Evangelimos	13 au 19 août 2013	8 000 \$
Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de St-Henri (CEDA)	Festival international de Steelpan de Montréal	5 au 7 juillet 2013	2 000 \$
Fondation Fabienne Colas	8 ^e Festival international du film Black de Montréal	19 au 29 septembre 2013	15 000 \$
Vues d'Afrique	Urbafricana 2 ^e édition	4 au 6 juillet 2013	2 000 \$

Prévention Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Festival des arts urbains Hip Hop You Don't Stop 2013	21 et 22 septembre 2013	3 500 \$
Aréna des Arts	Lusarts 2013 - Festival de la culture Luso-afro-brésilienne à Montréal	6 au 28 septembre 2013	1 000 \$
La société fantômes étrangers inc.	Festival Accès Asie 18 ^e édition (geste de partage)	2 au 19 mai 2013	8 000 \$
Un itinéraire pour tous	Une fenêtre sur le monde d'ici et d'ailleurs	27 et 28 septembre 2013	2 000 \$
Alchimie, Créations et culture	Festival du Monde Arabe de Montréal - 13 ^e édition	26 octobre au 11 novembre 2013	20 000 \$
Festival Flamenco Montréal	FFLAM 2013	6 au 14 septembre 2013	5 000 \$
Fondation LatinArte	Festival LatinArte, 5 ^e édition	12 septembre au 12 octobre 2013	5 000 \$

2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1130679002

CE13 0627

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 000 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion, d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement économique des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et de gérer la fonction de l'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste, pour l'année 2013,
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1133892001

CE13 0628

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel le ministre de la Culture et des Communications verse une subvention au montant maximal de 4 383 300 \$, plus intérêts à la Ville de Montréal, pour l'acquisition annuelle de nouveaux documents pour les bibliothèques publiques de Montréal, dans le cadre du programme « Aide aux projets — Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2012 » ;

- 2- d'autoriser la réception de cette subvention et d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 3- de procéder à la répartition de la subvention entre les bibliothèques des ex-banlieues et la ville centrale lors de la répartition du surplus de gestion de l'exercice financier de 2012.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1131213001

CE13 0629

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 51 000 \$ à Le centre jeunesse de Montréal pour assurer la coordination d'un projet de mise en œuvre d'un réseau intersectoriel montréalais d'échange et d'information sociocommunautaires sur la problématique des gangs de rue, pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal relative à la participation de la Ville au « Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011 - 2014 »;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1133381002

CE13 0630

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal relatif à l'obtention d'une subvention pour un montant de 100 000 \$, pour la période 2012-2013, dans le cadre des mesures prévues au Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014 ;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant équivalent, pour l'année 2013, dans une source de revenus associée à des crédits dédiés, dans le cadre du projet « Exploitation sexuelle et recrutement des jeunes : développement d'un modèle d'intervention policière intégré en prévention, répression communication et recherche » ;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1131898001

CE13 0631

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier spécial et non-récurrent de 10 000 \$ au Festival MEG Montréal (Le MEG : Le Montréal électronique groove inc.), dans le cadre de son 15^e anniversaire et pour sa participation, à titre d'invité d'honneur, à la 15^e édition de la Techno Parade de Paris;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1130018001

CE13 0632

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 121 900 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
AlterGo	Quatre projets en accessibilité universelle	49 000 \$
AlterGo Formation	La formation, un outil de changement efficace	10 000 \$
CRADI	Pour des communications et des services municipaux accessibles aux personnes qui ont des difficultés de lecture ou des limitations intellectuelles (huit activités)	49 400 \$
Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain	Mise à jour du Guide des outils de communication accessibles et inclusifs	9 500 \$
Société Logique inc.	Atelier annuel de formation à l'accessibilité universelle pour les gestionnaires municipaux du domaine immobilier	4 000 \$

- 2 - d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal:

- 4 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 54 300 \$ à Ex Aequo, pour l'année 2013, pour la réalisation de six projets en accessibilité universelle dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 sur l'accessibilité universelle;
- 5 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1131643003

CE13 0633

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ), pour le projet « KA MAMUKANIT — Projet d'insertion socioprofessionnelle des Autochtones de Montréal », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1130828001

CE13 0634

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à aliéner les actifs immobiliers acquis dans le cadre de son programme Accès Condos pour toutes les ententes convenues de 2005 à 2010 et à signer tout document et acte de vente requis pour les transactions.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1133710001

CE13 0635

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la demande de report des sommes résiduelles et de l'échéance du programme Revi-Sols pour le projet du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), jusqu'au 31 décembre 2018 pour la réhabilitation du site.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1131206001

CE13 0636

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection du boulevard Lacordaire et de la rue des Tulipes vers l'intersection des boulevards Lacordaire et Maurice-Duplessis, côté sud, située dans le secteur du PDQ 39 de l'arrondissement de Montréal-Nord et d'y ajouter un feu prioritaire pour piétons;
- 2- d'autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection de la rue des Tulipes et du boulevard Sainte-Colette vers l'intersection des boulevards Sainte-Colette et Maurice-Duplessis, située dans le secteur du PDQ 39 de l'arrondissement de Montréal-Nord, et d'y faire le marquage au sol.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1133342001

CE13 0637

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la programmation numéro 4 des travaux d'infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI 2013-2015 et admissibles aux subventions du programme de Transfert de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), jointe au dossier décisionnel;
- 2 - de s'engager à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme sur la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ (2010-2013) qui s'appliquent à la Ville, à savoir:
 - être seule responsable et dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
 - à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
 - à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 3 - de mandater le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1131158003

CE13 0638

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

que la Ville de Montréal :

- 1 - s'engage à respecter les modalités du guide du programme de subvention TECQ (2010-2013) qui s'appliquent à elle;
- 2 - s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- 3 - approuve la programmation de la ville pour 2013 et mandate le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale;
- 4 - s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- 5 - s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1131158002

CE13 0639

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal la réponse du Service du capital humain et des communications au rapport annuel 2012 de la Commission de la fonction publique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1130395001

CE13 0640

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal compétent, relativement aux activités de dotation des arrondissements pour une durée d'une année.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1130395002

CE13 0641

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 557,30 \$, relative au déplacement, du 21 au 22 mai 2013, de Mme Élane Ayotte, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et du design, pour participer au conseil d'administration et aux activités entourant la 26^e édition du colloque «Les Arts et la Ville», à Gatineau (Québec);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1130701002

CE13 0642

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 596,96 \$, relative au déplacement de monsieur Michel Bissonnet, membre du comité exécutif, responsable des affaires gouvernementales, à Québec, les 16 et 17 mai 2013, afin d'assister à la Table Québec-municipalités (TQM);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1131143001

CE13 0643

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le don des 25 gradins amovibles de la salle Omnisports du complexe sportif Claude-Robillard (dix à l'arrondissement du Plateau Mont-Royal; quatre à la municipalité de Lac-Etchemin; six à la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine et cinq à la municipalité de Trois-Pistoles), en vertu de la directive C-RM-SCARM-D-12-002 sur la disposition des biens mobiliers par les services centraux, excluant les véhicules.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1130660005

CE13 0644

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de nommer madame Linda Gauthier à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en mai 2016;
- 2 - de désigner madame Cathy Wong à titre de présidente du Conseil des Montréalaises jusqu'à la fin de son premier mandat se terminant en juin 2015;
- 3 - de reconduire le mandat de mesdames Roselyne Mavungu et Anne Richard-Webb à titre de membres du Conseil des Montréalaises pour une deuxième période de trois ans, se terminant en mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1134233003

CE13 0645

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'occupation du domaine public par les FrancoFolies de Montréal qui se tiendra du 3 au 22 juin 2013, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de Quartier des spectacles, quadrilatère délimité par les boulevards de Maisonneuve, René-Lévesque, des rues Bleury et Saint-Urbain, incluant les places, les parcs et les rues.

de recommander au conseil municipal :

- 2 - d'approuver le projet de protocole de soutien technique entre la Ville et les FrancoFolies de Montréal, afin d'assurer le soutien technique de la tenue du festival.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1131508001

CE13 0646

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de déposer au conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence sur l'allocation de transition et les enjeux liés à la double rémunération et sur la période d'après-mandat applicable aux membres du comité exécutif.
- 2 - de mandater :
 - la Direction du greffe pour préparer un dossier décisionnel visant à modifier les modalités de paiement de l'allocation de transition, conformément à la réponse à la recommandation R-1;
 - le Bureau de la présidence du conseil pour sensibiliser non seulement les partis politiques, mais également tous les élus indépendants à la problématique de la double rémunération, en vue d'inciter tout ancien élu à renoncer à la partie non encore versée d'une allocation de transition s'il est embauché pour occuper un emploi rémunéré à même le budget de la ville ou le budget d'un organisme mandataire ou supramunicipal dans l'année suivant la fin de son mandat;
 - le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour préparer le document juridique à soumettre aux anciens élus en vue d'une renonciation à la partie non encore versée d'une allocation de transition s'ils sont embauchés pour occuper un emploi rémunéré à même le budget de la ville ou le budget d'un organisme mandataire ou supramunicipal dans l'année suivant la fin de leur mandat;
 - la Direction générale pour informer les sociétés paramunicipales, ainsi que tout autre organisme mandataire ou supramunicipal de la volonté de l'Administration d'éviter des situations donnant lieu à la double rémunération et leur transmettre le modèle de renonciation à proposer à tout ancien élu de la Ville de Montréal qui souhaite être embauché dans une fonction rémunérée par le budget de la Ville ou celui d'un organisme mandataire ou supramunicipal dans l'année suivant la fin de son mandat;
 - le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec pour les modifications législatives requises afin d'éviter qu'une allocation de transition soit versée ou doive être remboursée dans les situations mentionnées à la recommandation R-3;
 - la Direction du greffe pour soumettre au conseil municipal, dans les meilleurs délais, le projet de règlement requis aux fins d'inclure toutes les rémunérations versées par les organismes mandataires et supramunicipaux dans le calcul de toute allocation de départ payable à compter de novembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1132714002

CE13 0647

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 644 027,08 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Maxi-Métal inc. (CG12 0079) ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1136178002

CE13 0648

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 124 510,79 \$ afin de rembourser la Cité de Dorval pour les dépenses capitalisables effectuées en 2011 à la caserne de pompiers 63 à Dorval ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1134565005

CE13 0649

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une contribution financière d'un montant maximal de 100 000 \$ provenant de FPInnovations pour réaliser les travaux reconnus admissibles pour la conception et la réalisation de la structure de toit en bois du Centre de soccer intérieur au Centre environnemental de Saint-Michel (CESM);
- 2- d'approuver un projet de convention entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution ;
- 3- d'autoriser la directrice de la Direction des sports et de l'activité physique à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal ;

- 4- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la Qualité de vie à affecter ce montant pour la réalisation des travaux reconnus admissibles pour la conception et la réalisation de la structure de toit en bois du Centre de soccer intérieur au CESH, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1134265002

CE13 0650

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 1 925 000 \$, pour l'année 2013, en provenance du Service de l'eau vers l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre de la mise en place d'un projet pilote visant à augmenter la réalisation des activités d'entretien systématiques ainsi que la récupération du déficit d'entretien accumulé au fil des années;
- 2- d'autoriser tout virement budgétaire additionnel n'excédant pas une somme supplémentaire de 1 575 000 \$ au cours de l'année 2013, et ce, suite à une approbation préalable par le Service de l'eau;
- 3- d'autoriser un ou des virements budgétaires (en budget modifié) pour une somme maximale de 3 500 000 \$ annuellement pour 2014 et 2015, à la suite d'une approbation par le Service de l'eau, et ce, après une analyse du niveau de l'avancement des activités et de la capacité de réalisation de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1133878001

CE13 0651

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'octroi de crédits additionnels au montant de 1 968 709 \$, en provenance des dépenses générales d'administration, dans le cadre de la création de l'Escouade de protection de l'intégrité municipale (EPIM), pour la période allant du 4 mars au 31 décembre 2013;
- 2- d'autoriser l'ajustement de la base budgétaire 2014 ainsi que pour les années subséquentes;
- 3- d'augmenter temporairement l'effectif autorisé policier de quinze (15) postes pour la durée du projet;
- 4- d'autoriser la création d'un poste temporaire d'employé civil, du 31 mars au 31 décembre 2013 et de cinq (5) postes temporaires d'employés civils pour la durée du projet;
- 5- d'imputer ces dépenses, après avoir effectué les virements de crédits requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

30.020 1132610001

CE13 0652

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 165 000 \$, en provenance des dépenses générales d'administration vers le Bureau principal de gestion de projets pour permettre la réalisation de différents mandats de mise en place des processus et outils de gestion de projets conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1134308001

CE13 0653

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 82 000 \$ en provenance du PTI 2013 du projet de la Grande place d'Espace pour la vie vers le projet Métamorphose de l'Insectarium, pour un montant de 61 000 \$ et au projet du Biodôme renouvelé pour un montant de 21 000 \$, afin de financer un poste de muséologue chargé de projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.022 1133942001

CE13 0654

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 142 000 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration (1911) vers le Service des finances afin de permettre le financement des travaux nécessaires à l'évaluation des coûts de décontamination des propriétés détenues ou sous la responsabilité de la Ville afin de respecter la nouvelle norme comptable (chapitre 3260) devant entrer en application en 2015, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 2- d'ajuster la base budgétaire de 2014 et 2015 du Service des finances afin de financer les dépenses additionnelles requises à la réalisation des travaux d'évaluation à la hauteur de 988 000 \$ en 2014 et de 692 000 \$ en 2015, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.023 1133592006

CE13 0655

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 2 300 000 \$ en provenance des projets 40152 (500 000 \$ Agglo), 39710 (800 000 \$ Agglo), 39860 (600 000 \$ Agglo), 54100 (400 000 \$ Corpo) vers le projet 59002-Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne d'un montant de 1 800 000 \$ au PTI corporatif et de 500 000 \$ au PTI Agglo, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.024 1133484001

CE13 0656

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 5 220 000 \$ en provenance du projet 55860 « Programme de réfection des rues collectrices locales» du PTI corporatif de la division de la gestion des actifs de voirie vers le projet 58002 « Programme de réfection de l'éclairage de rue » du PTI corporatif de la division de la conception des travaux, pour combler l'écart négatif entre son budget et ses prévisions, de même que de répartir les coûts inhérents à l'ensemble des sous-projets du Projet 58002, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 67 000 \$ en provenance du projet 55860 « Programme de réfection des rues collectrices locales» du PTI d'agglomération de la division de la gestion des actifs de voirie vers le projet 58002 « Programme de réfection de l'éclairage de rue » du PTI d'agglomération de la division de la conception des travaux, pour combler l'écart négatif entre son budget et ses prévisions, de même que de répartir les coûts inhérents à l'ensemble des sous-projets du Projet 58002, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.025 1134822037

CE13 0657

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de payer la somme totale de 11 741,18 \$ à la Régie de l'assurance maladie du Québec à la suite du jugement rendu le 1^{er} février 2013 dans le recours judiciaire intenté par monsieur Karim Mesri contre la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Caroline Proulx du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière un chèque au montant de 11 741,18 \$ libellé au nom de la Régie de l'assurance maladie du Québec (dossier no. 0084421-050274 (Karim Mesri));

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.026 1130326004

CE13 0658

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à présenter à la Cour suprême du Canada une demande d'autorisation de pourvoi en regard de l'arrêt rendu le 6 mars 2013 par la Cour d'appel du Québec dans les dossiers portant les numéros 500-09-021053-103 et 500-09-021060-108.

Adopté à l'unanimité.

30.027 1136189003

CE13 0659

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 2 117 725 \$ des projets 36610 et 38120 du PTI de la Direction de la culture et du patrimoine vers le projet 30099 du PTI de l'arrondissement, pour la construction du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce comprenant une bibliothèque et un espace de diffusion culturelle, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.028 1131354001

CE13 0660

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 28 du Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets résidentiels destinés aux familles (08-034), l'ordonnance no 2 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe, accordant un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2014 pour l'exécution des travaux dans le cadre du projet Parc Saint-Victor.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1130196004

CE13 0661

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur l'usage de l'eau potable » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1124217003

CE13 0662

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement relatif à certains usages de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération de Montréal » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1134217003

CE13 0663

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau et visant à favoriser la cohérence des interventions » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1124217005

CE13 0664

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1134217004

CE13 0665

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1124217006

CE13 0666

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG 11-017) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1135075002

CE13 0667

Vu la résolution CA12 30 12 0479 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies en date du 13 décembre 2012;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement décrétant l'annexion d'un territoire non organisé, étant une partie du fleuve Saint-Laurent et de l'île de la Batture, à la Ville de Montréal et à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente, l'adoption de ce règlement d'annexion étant sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de présenter une demande conjointe au gouvernement du Québec pour modifier les limites de la Ville et de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour annexer à leur territoire une partie du fleuve Saint-Laurent et de l'île de la Batture et pour redresser les limites territoriales de la Ville et de l'arrondissement pour qu'elles soient cohérentes avec la limite de la rive ouest du fleuve Saint-Laurent et la limite sud du lot 1 093 033 du cadastre du Québec;
- 2 - de requérir du gouvernement du Québec les modifications législatives requises aux limites territoriales incluses aux annexes A et B de la Charte de la Ville de Montréal en conséquence et de mandater la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour assurer le suivi de cette demande.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1124860023

CE13 0668

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux (RCG 08-038) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1135885001

CE13 0669

Vu la résolution CA13 19 0118 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 15 avril 2013;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement no 2638 décrétant la fermeture de la ruelle nord-sud, à l'est de la 24^e Avenue entre les rues Saint-Antoine et Provost, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1121233011

CE13 0670

Vu la résolution CA13 19 0119 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 15 avril 2013;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement no 2590 décrétant la fermeture partielle de la ruelle nord-sud située entre la 5^e Avenue et la 6^e Avenue, de la rue Provost à la rue Sherbrooke (Lots 753-750 et 753-921), dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1121233012

CE13 0671

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin est entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1124435007

CE13 0672

Vu la résolution CA13 25 0130 du conseil d'arrondissement Le Plateau Mont-Royal en date du 8 avril 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relatif à la densité de construction dans le secteur Saint-Viateur Est.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1132583001

CE13 0673

Vu la résolution CA13 27 0113 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 2 avril 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », au niveau des paramètres de densité de construction pour les lots 1 712 781 et 1 712 782 du cadastre du Québec, situés à l'intersection des rues Hochelaga et Taillon.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1135092001

CE13 0674

Vu la résolution CA13 240195 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 9 avril 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte intitulée « Le patrimoine bâti / Arrondissement de Ville-Marie », Partie II du Plan d'urbanisme pour identifier comme « Secteur de valeur exceptionnelle » le périmètre compris entre les rues Mansfield, Belmont, University et Saint-Antoine.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1136090030

CE13 0675

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », pour y introduire le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – Pôle Quartier latin.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1124400060

CE13 0676

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1134543001

CE13 0677

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000\$ afin de financer les travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1131158001

CE13 0678

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la modification du PTI 2013-2014-2015 et le règlement R-143 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de cent quatre-vingt-dix millions sept cent cinq mille sept cent huit dollars (190 705 708 \$) pour financer la reconstruction du Complexe Crémazie, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.020 1136213001

CE13 0679

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement des sommes dues découlant du Programme général d'équité salariale;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1120651001

CE13 0680

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la vente d'aliments sur le domaine public

Adopté à l'unanimité.

60.005 1133624003

CE13 0680-1

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'affecter la réserve de l'eau de l'agglomération pour une somme de 49 461,26 \$ pour le paiement des travaux de force majeure effectués sur la rue De Lorimier entre les rues Disraéli et Ontario, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2- d'informer le conseil d'agglomération des dépenses engagées pour l'exécution de ces travaux, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R. Q., c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1133334004

Levée de la séance à 17 h 22

70.001

Les résolutions CE13 0588 à CE13 0680-1 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurent Blanchard
Président du comité exécutif

Colette Fraser
Greffière adjointe